



Rupture de contrat fait par internet

Par **zazouuuuu**, le **05/08/2009** à **21:13**

Bonjour,

voilà mon problème : je me suis inscrite via internet à une préparation privé à un concours. J'ai donc fourni une "signature électronique" et leur ai donné mes coordonnées bancaires. J'ai par la suite reçu le dossier papier, contenant fiche santé etc et le contrat à signer ainsi que l'autorisation de prélèvement à leur renvoyer.

Or j'ai reçu il y a peu, un mail m'informant que le groupe allait être racheté par une société qui devrait sans doute reprendre l'ensemble des formations proposées. La responsable de la formation nous a avertit qu'elle n'était plus salariée de l'entreprise et qu'elle nous conseillait de faire opposition aux prélèvements, ce que j'ai fais. (néanmoins un prélèvement d'environ 540 euros était déjà passé)

Le problème étant que je ne veux pas me retrouver sans prépa, ou de moindre qualité en septembre, je voudrais pouvoir me rabattre très vite! Est il possible de rompre ce contrat sachant, qu'étant tête en l'air!, je n'ai pas renvoyé le dossier papier ni l'autorisation de prélèvement. Ils n'ont donc aucune signature de ma main. Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me lire, et j'attends vos réponses !